

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 février 2014

FORMATION PROFESSIONNELLE - (N° 1754)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 762

présenté par
M. Gille

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 58, substituer aux mots :

« ainsi que »,

les mots :

« . Sont également éligibles au compte personnel de formation ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.